



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

services bancaires

Question écrite n° 93070

Texte de la question

Mme Claude Darciaux souhaiterait attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la pratique de tarifications bancaires pour les personnes titulaires de minima sociaux. Les frais bancaires, aux montants souvent exorbitants, sont régulièrement dénoncés par les associations de consommateurs. Pour ceux n'ayant que les minima sociaux pour vivre, ces frais de gestion, frais d'intervention et prélèvements au titre de pénalités prélevés sur leur compte bancaire aggravent leur difficulté financière et les placent dans des situations de grande précarité. Pour certaines personnes, les perceptions pour incidents de paiement atteignent des niveaux alarmants et peuvent même constituer en un mois le principal débit du compte bancaire. À terme, ces frais sont directement prélevés par l'établissement financier sur le revenu minimum des personnes titulaires. Celles-ci se retrouvent alors dans des situations où elles ne peuvent même plus faire face aux dépenses de première nécessité. Aussi elle lui demande d'indiquer quelles mesures il entend prendre afin de faire limiter les frais bancaires sur les comptes des titulaires de minima sociaux.

Données clés

Auteur : [Mme Claude Darciaux](#)

Circonscription : Côte-d'Or (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93070

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 avril 2006, page 4344